



Département de l'Hérault
Mairie de Lunas
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 février 2017

Membres en exercice : 14

L'an deux mille dix-sept et le vingt-huit février à dix-huit heures trente le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni dans la salle du conseil de la mairie de Lunas sous la présidence de Monsieur Aurélien Manenc.

Présents : Présents : Mmes BARASCUT. V, CANTALOUBE M-Elise, CARLES. M, COLLAS. E.

Mrs ANDRIEUX P, ASTIER. J, MANENC. A, MAS. C, RIVIERE. D, TIECHE. M, THARAUD. D, CONNAC. J

Absente excusée : Mme DAAN Tatjana

Procuration : Mr ACHER Joël à Mr MANENC Aurélien

Ordre du jour

- 1 – Approbation des conseils du 05 décembre 2016 et du 22 décembre 2016
- 2 – Projet du SAGE Orb Libron
- 3 – Convention Hérault Energies : travaux renforcement Le Pont d'Orb / Taillevent
- 4 – Autorisation signature marché téléphonie
- 5 – indemnité Trésorier
- 6 – Travaux électricité la Grand Rue
- 7 – Travaux centre de loisirs Stade
- 8 – Travaux salle de Caunas
- 9 – Transfert compétence urbanisme
- 10 – Ouverture de crédits en investissement 2017
- 11 – Questions diverses
 - Travaux Mairie
 - Projet Ets Lopez
 - Foire de Lunas
 - Demande Mr DESPALLES
 - Démission Mme Patricia DURAND

1 – Approbation du conseil du 05 décembre 2016 et du 22 décembre 2016

Aucune observation n'étant formulée, les comptes rendus des conseils municipaux du 05 décembre 2016 et du 22 décembre 2016 sont approuvés à l'unanimité.

2 – Projet du SAGE Orb Libron

Le jeudi 15 décembre 2016, la commission locale de l'Eau a validé le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des Bassins de l'Orb et du Libron. Ce document est le fruit d'un long travail qui a mobilisé nombre d'élus et d'acteurs du territoire.

Conformément à l'article L. 212-6 du code de l'environnement, ce projet est soumis à l'avis des conseils départementaux, des conseils régionaux, des chambres consulaires, des communes, de leurs groupements compétents, des établissements publics territoriaux de bassins ainsi que des comités de bassins intéressés.

Monsieur le maire rappelle les enjeux du territoire Orb Libron, rassemblés dans la note de synthèse annexé à la présente délibération. Il précise que le rapport complet du SAGE est disponible en mairie ou sur le site <http://www.vallees-orb-libron.fr/validation-du-pagd-et-de-levaluation-environnementale/>

Il est ainsi proposé :

- d'approuver le projet de SAGE Orb Libron.

A l'unanimité le conseil approuve le projet de SAGE Orb Libron

3 – Convention Hérault Energies : travaux renforcement Le Pont d'Orb / Taillevent

Monsieur le maire fait lecture du projet de convention Hérault Energies/mairie relatif aux travaux de renforcement/sécurisation du réseau de distribution publique d'électricité et d'éclairage public sur « Le pont d'Orb – Route de Taillevent – poste « Pont » ». Informe l'assemblée que la totalité des travaux sera prise en charge par Hérault Energies pour un montant d'environ 85 000 euros.

Demande à l'assemblée de se prononcer sur les termes de cette convention et de l'autoriser à la signer.

Le Conseil oui l'exposé de Monsieur le Maire et à l'unanimité autorise monsieur le Maire à signer la convention.

4 – Autorisation signature marché téléphonie

Monsieur Mas explique que par délibération en date du 22 juin 2016, vous avez approuvé la constitution d'un groupement de commande relatif à l'achat de service en télécommunication "fixe-mobile-internet » initié par la Communauté de Communes Grand Orb.

Ce groupement a été accompagné par une assistance à maîtrise d'ouvrage en terme technique, le cabinet MG FIL CONSEIL et par le service Marchés Publics de GRAND ORB en termes administratif et juridique.

Une présentation avec validation du dossier de consultation par les membres du groupement a été réalisée lors de la réunion du 21 juin 2016.

Conformément à l'article 78 du décret 2016-306 du 25 mars 2016, une mise en concurrence en procédure formalisée a été effectuée comme suit :

- un accord cadre à bon de commandes sans minimum et sans maximum pour le lot 1 (téléphonie fixe /accès analogique), pour le lot 2 (téléphonie fixe- accès de base, primaire et communications), pour le lot 4 (internet),
- un accord – cadre multi attributaire donnant lieu à des marchés subséquents sans minimum et sans maximum à bon de commandes pour le lot 3 (mobile).

Les candidats ayant répondu sont les suivants :

Entreprises	Lot 1	Lot 2	Lot 3	Lot 4
ORANGE	✓	✓	✓	✓
SFR		✓		
STELLA TELECOM	✓	✓	✓	✓

Au vu du rapport d'analyse des offres, la commission d'appel d'offres réunie en date du vendredi 9 décembre 2016 à 15 h 00 a décidé d'attribuer les marchés comme suit :

Le montant global estimatif est de : 398 562.16 €

	Estimation (coût des prestations à périmètre égal)	Attributaire	Montant estimatif de l'offre proposée	Economie réalisée
Lot 1	28 308.48	ORANGE	26 173.44	- 2 135.04
Lot 2	22 254.92	ORANGE	20 027.61	- 2 227.31

Lot 3	21 536.88	ORANGE	13 605.36	- 7 931.52
Lot 3		STELLA TELECOM		
Lot 4	27 540.26	ORANGE	21 375.12	- 6 165.14
Totaux sur 1 an	99 640.54		81 181.53	- 18 459.01
Totaux sur 4 ans	398 562.16		324 726.12	- 73 836.04 Soit - 18.52 %

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les accords-cadres ainsi que toutes les pièces s'y afférant.

A l'unanimité le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer les accords-cadres ainsi que toutes les pièces s'y afférant.

5 – Indemnité Trésorier

Après discussion, le Conseil décide :

- De demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil.
 - D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an pour l'année 2016.
 - Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies de l'arrêté interministériel en cours et sera attribuée à Mme Patricia FAVIER pour une période 360 jours. Pour un montant de 461 euros.
- Décision 12 pour et 1 contre.

6 – Travaux électricité la Grand Rue

Monsieur Tièche présente à l'assemblée délibérante, le projet de travaux cité en objet, estimé par Hérault Energies.

L'estimation des dépenses de l'opération TTC (honoraires, études et travaux), s'élève à :

Travaux d'électricité	61 533.07 €
Travaux d'éclairage public	16 487.36 €
Total de l'opération	78 020.43 €
Le financement de l'opération peut être envisagé comme suit :	
Subvention sur les travaux d'électricité	38 938.90 €
Subvention sur les travaux d'éclairage public	10 433.41 €
TVA sur les tvx d'électricité et éclairage pulic	
Sera récupérée directement par HE	12 190.69 €
La dépense prévisionnelle de la collectivité est de :	16 457.43 €

L'assemblée

- Accepte le projet et son plan de financement et demande à Monsieur le Maire de solliciter les subventions et s'engage à inscrire au budget 2017 de la collectivité en dépense de 16 457.43 €

7 – Travaux centre de loisirs Stade

Mr THARAUD demande à l'assemblée un accord de principe pour établir un projet d'isolation des fenêtres et façades Nord et Est des locaux accueillant le centre de loisirs Primaire situé au stade de Lunas.

Il informe que ce projet sera soumis à la CAF de l'Hérault afin de solliciter une subvention. En fonction du montant de l'aide accordée, le conseil municipal se prononcera sur le projet proposé lors d'une séance ultérieure.

A l'unanimité le conseil accepte la proposition ci-dessus

8 – Travaux salle de Caunas

Monsieur Tièche informe l'assemblée que suite aux consultations des entreprises pour les travaux de mise aux normes PMR de la salle de Caunas, un montant prévisionnel de travaux a été fixé à 62 000 euros HT.

La commission d'Appel d'Offre se réunira prochainement pour l'attribution des lots.
Monsieur Mas est chargé de convoqué la commission.

9 – Transfert compétence urbanisme

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (loi ALUR) du 24 mars 2014 prévoit le transfert aux communautés de communes de la compétence en matière de PLU, de documents d'urbanisme en tenant lieu et de cartes communales.

Ce transfert est automatique à compter du 27 mars 2017 sauf si, dans les trois mois précédant cette date, au moins 25 % des Communes membres représentant au moins 20 % de la population s'y opposent.

Lors de la conférence des Maires du mercredi 25 janvier 2017, après qu'un état des lieux a été dressé et les enjeux présentés, le Président de la Communauté de communes a fait part de sa position, soulignant plus particulièrement les problématiques suivantes :

- l'importance du chantier ;
- les autres transferts de compétences en cours mobilisant beaucoup de temps et d'énergie ;
- des moyens humains et financiers adaptés aux seules missions actuellement exercées par l'intercommunalité ;
- un faible recul sur les procédures d'urbanisme en cours dans les diverses communes membres ;
- une insuffisance des débats sur la gouvernance en matière de documents d'urbanisme.

Il en est ressorti que ni la Communauté de Communes ni un grand nombre des Communes membres n'étaient aujourd'hui prêtes pour opérer le transfert.

Le Conseil Municipal s'oppose au transfert à la communauté de communes Grand Orb de la compétence en matière de PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu et cartes communales.

10 – Ouverture de crédits en investissement 2017

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à engager, liquider, et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2017, dans la limite maximum du quart des crédits ouverts au budget de l'année précédente, en dehors des restes à réaliser.

Il rappelle que ces ouvertures de crédits ne se substituent pas aux restes à réaliser et que les crédits ouverts ne seront pas utilisés s'il n'y a pas de nécessité.

Le conseil municipal, et après en avoir délibéré, décide d'autoriser monsieur le maire à engager, liquider, et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2017, dans la limite maximum du quart des crédits ouverts au budget de l'année 2016.

11 – Questions diverses

- Travaux Mairie

Monsieur le Maire et Monsieur Tièche exposent le bilan des travaux réalisés à la mairie :

Phase I : 126 000 euros

Phase II : 28 600 euros

Il est précisé que le montant est supérieur aux prévisions car lors de l'avancement du chantier il a été nécessaire de refaire l'étanchéité de la terrasse, la toiture de l'ancien accueil de la perception et qu'il a été décidé d'isoler les locaux conformément à la réglementation technique ce qui n'était pas prévu au départ.

- **Projet Ets LOPEZ**

Monsieur le Maire expose que le bureau a reçu ce jour, M. Lopez pour évoquer ses activités à proximité de la déchetterie. M. Lopez a indiqué qu'il avait obtenu une autorisation d'exploiter une activité de tri des déchets inertes du bâtiment pour les professionnels. Après tri, les éléments partiront vers des filières de traitements.

En parallèle l'activité de traitement des boues de stations d'épuration se poursuit et va être étendue sur le haut du terrier avec autorisation et contrôle de la DREAL. Au total 5 emplois pourraient être présents sur le site.

Il a été demandé à Monsieur Lopez de réduire les odeurs car, à nouveau, son activité crée de fort désagrément aux riverains.

- **Foire de Lunas**

Mme BARASCUT explique à l'assemblée que pour l'organisation de la Foire de Mai qui aura lieu cette année le 26, il serait souhaitable de voter un budget de 350 euros qui comprendra l'animation musicale avec la collation des musiciens ainsi que les affiches et les flyers.

A l'unanimité le conseil valide la dépense de 350 euros pour l'organisation de la Foire de Mai.

- **Demande Mr DESPALLEES**

Mr le Maire fait part à l'assemblée d'un courrier de Mr DESPALLEES Michel et Mme FRABOT Hélène tendant à solliciter la commune afin qu'elle installe un miroir de sécurité, face au n° 5 route des fours à chaux sur le hameau du Pont d'Orb, afin de résoudre un problème personnel de sortie de véhicules.

A l'unanimité le conseil municipal refuse de prendre en charge ces travaux.

- **Démission Mme Patricia DURAND**

Mr le Maire informe l'assemblée que par courrier en date du 15 février 2017, Madame DURAND Patricia a souhaité se retirer de ses fonctions de conseillère municipale, pour raison familiale. Monsieur le Maire lui rend un hommage particulier pour son implication dans l'embellissement du village et la cantine de l'école.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.